#### DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240927-2024-09-17-DE Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024 REPUBLIQUE FRANCAISE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT** 

# Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice: 33 Nombre de présents : 26

#### Présents:

Jean-François Irigoyen, maire Pello Etcheverry, 1er adjoint Patricia Arribas-Olano, 2ème adjoint Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint Christine Duhart, 6ème adjoint Guillaume Colas, 7ème adjoint Laurence Ledesma, 8ème adjoint

#### **N°17- COMMERCE**

Halles municipales: **Tarification pour** l'année 2024

## Rapporteur:

Eric Soreau, adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Helène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

### Pouvoirs:

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

### Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240927-2024-09-17-DE Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024

### N°-17 – COMMERCE

Halles municipales: Tarification pour l'année 2024

M. Soreau, adjoint, expose:

Les Halles valorisent les produits locaux tout en contribuant à la promotion du territoire de la commune. La ville est régulièrement sollicitée pour la location des Halles par les entreprises, organismes publics ainsi que par des associations, selon les tarifs définis :

	PRESTATION	TARIFS	
		ASSOCIATIONS	ENTREPRISES
HE	URES MAXIMALES D'OCCUPATION	DES ESPACES DE 16H À 1H	
LOCATION HALLES ENTIÈRES	SÉCURITÉ JOUR	Avec nettoyage : 1700 € Sans nettoyage : 800 €	2 500,00 €
	SÉCURITÉ NUIT		
	FORFAIT NETTOYAGE 500m2		
	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		
LOCATION CUISINE + PARTIE PRODUCTEURS	SÉCURITÉ JOUR	Avec nettoyage : 1000 € Sans nettoyage : 600 €	2 000,00 €
	SÉCURITÉ NUIT		
	FORFAIT NETTOYAGE 100 m2		
	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		
HEL	JRES MAXIMALES D'OCCUPATION	DES ESPACES DE 10H À 15H	
LOCATION CUISINE +	FORFAIT NETTOYAGE 100m2	Avec nettoyage : 600 € Sans nettoyage : 150 €	800,00€
PARTIE PRODUCTEURS	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		
HEL	JRES MAXIMALES D'OCCUPATION	DES ESPACES DE 15H À 19H	
LOCATION CUISINE	FORFAIT NETTOYAGE 100 m2	Avec nettoyage : 700 € Sans nettoyage : 300 €	1 000,00 €
	SÉCURITÉ JOUR		
PARTIE PRODUCTEURS	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		

### Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la location des halles municipales aux entreprises, organismes publics et associations,
- d'adopter la grille tarifaire 2024 pour la location des halles applicable au 1er octobre 2024,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document assurant la mise en œuvre de cette délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240927-2024-09-17-DE Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024

Atlantiques

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel » du 19 septembre 2024,
- Autorise la location des halles municipales aux entreprises, organismes publics et associations,
- Adopte la grille tarifaire 2024 pour la location des halles applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document assurant la mise en œuvre de cette délibération.

# Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme

- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen